



Recours tabac

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer une avancée importante dans le cadre du recours collectif CQTS/Blais¹. Les avocats du recours ont conclu une **entente de collaboration** avec Proactio, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) **afin de simplifier considérablement les démarches de réclamation**.

Cette entente a été entérinée par la juge Catherine Piché de la Cour supérieure du Québec.

Ce que cela signifie pour vous

Grâce à cette entente, un mécanisme sera mis en place pour permettre aux membres :

- De s'inscrire sans devoir fournir de numéro d'assurance maladie (NAM) ni de dossiers médicaux, même pour les victimes décédées;
- De bénéficier d'une validation des diagnostics, effectuée par Proactio auprès des autorités concernées, lorsque possible.

Nous vous demandons de ne pas entreprendre de démarches individuelles auprès de la RAMQ, du MSSS ou des établissements de santé, sauf si nous vous le demandons expressément. Cela permettra d'éviter des délais et de faciliter le traitement global des demandes.

Visionnez notre vidéo explicative

En attendant la mise en place du mécanisme, cette vidéo vous présente les étapes du processus de réclamation et ce à quoi vous pouvez vous attendre : https://www.youtube.com/watch?v=-co_30My5bA.

Cordialement,

Proactio pour l'équipe de Trudel Johnston & Lespérance

Téléphone : 1 888 880-1844

Courriel : tabac@proactio.ca

Site web : recourstabac.com



Un service de
Raymond Chabot

¹ Cette infolettre est destinée aux membres du recours collectif CQTS-Blais. Si vous ne rencontrez pas les critères d'éligibilité du recours CQTS-Blais, vous pourriez être éligible au Plan d'indemnisation des RP. Pour en savoir plus sur ce plan, veuillez contacter Epiq au 1-888-482-5852 ou info@TobaccoClaimsCanada.ca.